

# **RENEGOCIER LA RUE ET REORIENTER DANS LA RUE : LES VENDEURS DE VIANDES PREPAREES FACE A L'OPERATION BULLDOZER A NIAMEY**

**BOUBACAR AKALI Haoua**

Département de géographie, Faculté des lettres et Sciences Humaines, Université Abdou Moumouni de Niamey. Mail : [boubacar.haoua@yahoo.fr](mailto:boubacar.haoua@yahoo.fr)

## **RÉSUMÉ**

Le commerce de rue est une réalité qui prend de l'ampleur dans les villes africaines à telle enseigne que l'espace public est devenu un lieu de commerce par excellence. Cette occupation illégale des trottoirs et carrefours se fait dans un contexte de crise économique et d'insuffisance de contrôle de l'espace public par les autorités de la ville. Depuis 2016, Niamey est secouée par une série de déguerpissements des usagers de rue afin de rendre l'espace urbain, surtout le centre-ville, propre et coquette. Ces déguerpissements des unités économiques de rue (UER) entrepris par les autorités de Niamey, rentre dans le cadre du programme spéciale du Président de la République, « *Niamey Nyala* » ou Niamey la coquette. Ils se traduisent par une exclusion, une vulnérabilité et une frustration des unités économiques de rue au nombre desquels, les vendeurs de viandes préparées ou bouchers. A partir des enquêtes réalisées entre 2016 et 2020 auprès de ces restaurateurs de la rue de Niamey, cet article vise à analyser la dynamique de déguerpissement des vendeurs de rues. La méthodologie est axée sur des techniques de recueil de données à savoir l'observation sur le terrain, la recherche documentaire, les entretiens semi directifs avec les vendeurs de viande préparée et les discours audiovisuels. Les investigations ont permis d'identifier le processus de déguerpissement des vendeurs de viande préparée dans les rues, son impact sur l'activité et les stratégies que les vendeurs ont adoptées pour maintenir leur clientèle.

**Mots clés :** Vendeurs de viande, renégocier la rue, réorienter dans la rue, *Niamey Nyala*, opération bulldozer.

## ABSTRACT

### *Renegotiating the street and reorienting in the street: vendors of prepared meats facing the bulldozer operation in Niamey*

*Street trade is a reality that is growing in African cities to such an extent that public space has become a place of commerce par excellence. This illegal occupation of sidewalks and intersections is taking place in a context of economic crisis and insufficient control of public space by the city authorities. Since 2016, Niamey has been shaken by a series of evictions by street users in order to make the urban space, especially the city center, clean and stylish. These evictions of street economic units (EBU) undertaken by the authorities of Niamey, fall within the framework of the special program of the President of the Republic, "Niamey Nyala" or Niamey la coquette. These evictions result in exclusion, vulnerability and frustration of street economic units, including sellers of prepared meats or butchers. Based on surveys carried out between 2016 and 2020 among these restaurateurs on the streets of Niamey, this article aims to analyze the dynamics of the eviction of street vendors. The methodology is based on data collection techniques, namely field observation, documentary research, semi-structured interviews with prepared meat sellers and audiovisual speeches. The investigation made it possible to identify the process of eviction of prepared meat vendors from the streets, its impact on the business and the strategies that the vendors have adopted to maintain their clientele.*

**Keywords:** Meat vendors, renegotiating the street, reorienting in the street, Niamey Nyala, bulldozer operation.

## INTRODUCTION

L'irruption de l'informel dans les échanges ainsi que son importance dans le commerce intérieur, ont fait des rues des marchés improvisés et imposés au pouvoir politique en Afrique (H. Boubacar Akali, 2019, p. 58). Les marchés urbains sont le plus souvent abandonnés au profit des rues. Les vendeurs semi-ambulants ou ambulants et fixes prennent d'assaut les places publiques, les carrefours, les trottoirs des grandes voies. Cette ruée vers la rue a entraîné une reconfiguration de celle-ci car, aujourd'hui, des milliers de personnes dont ceux qui pratiquent les petites activités marchandes occupent cet espace. Ainsi, la rue doit être comprise comme un espace marchand et d'insertion des unités économiques de rue.

L'occupation des trottoirs et des carrefours par les commerces est à l'origine de problèmes d'engorgement et de congestion urbains (N. Le Borgne, 2017, p : 23). Cette emprise de la rue par les marchands a créé de multiples problèmes. D'une part, comme le disent les autorités, c'est une activité qui échappe au contrôle de l'Etat, une activité qui encombre les rues et rend la circulation difficile. Bref, une activité qui rend difficile l'organisation de l'espace. Ainsi, les arguments hygiénistes ou sécuritaires dénotent une conception somptuaire de la ville comme symbole prestigieux de la modernité où la rue est conçue comme un axe de circulation fluide et non un lieu d'échange et de vie d'une population nombreuse et paupérisée (OFPRA, 2018, p. 5). D'autre part, c'est une activité qui favorise l'insertion de nombreux jeunes, surtout ruraux, qui ne trouvent pas de travail sur place en milieu rural pendant la longue saison sèche et qui sont obligés de venir en ville pour chercher profit. Pour ces derniers, la rue est un espace non matérialisé ou non construit, un espace vacant et disponible « qui n'appartient à personne » et qui est « virtuellement à tout le monde en général » (P. Janin, 2001, p. 179). Ainsi, dans le contexte contemporain des aménagements urbains en Afrique, la ville de Niamey fut le théâtre d'une confrontation entre les pouvoirs publics et les commerçants de rue à l'issue de laquelle sa forme et ses usages se trouvent redéfinis (N. Le Borgne, 2017, p. 11).

Après maints déguerpissements autour du Grand Marché et des centres de santé situés dans le centre-ville de Niamey, le souci de rendre la ville propre et fluide s'impose avec le programme « *Niamey Nyala* ». C'est pourquoi en 2016, les autorités de la ville de Niamey ont entrepris des séries de déguerpissements sur plusieurs voies principales après la diffusion d'un point de presse du Gouverneur de Niamey. Il a donné un ultimatum d'une semaine aux propriétaires de kiosques et boutiques opérants dans les rues aux alentours des marchés, des écoles et des centres de santé, des services administratifs pour libérer les rues. Ces déguerpissements rentrent dans les perspectives du sommet de l'Union Africaine prévu en 2019 et de l'embellissement de la ville de Niamey. Le centre des affaires semble être le plus touché. Il s'agit d'une opération « *hard power* » qui avaient mobilisé beaucoup de moyens financiers, humains et matériels. Ils ont cependant été faits sans aucune politique de relocalisation. Comment les opérations de déguerpissement ont-elles impacté les activités de viande préparée dans les rues de Niamey ?

Le déguerpissement a touché tous les domaines du commerce informel, de la simple table à la boutique, entraînant le mécontentement des usagers de rue qui ont du mal à trouver de nouveaux emplacements dans la ville. C'est le cas aussi de la petite restauration marchande dont les vendeurs de viandes préparées qui font les grillades en plein air.

Pour répondre à la question principale, l'étude s'est essentiellement appuyée sur une méthodologie fondée sur l'approche qualitative. L'enquête s'est effectuée auprès des bouchers du centre-ville de Niamey notamment ceux de la ville traditionnelle, qui sont victimes de déguerpissement. Le choix de cette zone est relatif à la présence des principaux marchés de la ville (Grand marché et les excroissances de l'ancien petit marché) et de la deuxième zone administrative. Cette zone regroupe 10 quartiers de la ville<sup>1</sup>, de nombreux établissements commerciaux<sup>2</sup>, des boutiques informatiques et plusieurs établissements scolaires. Il s'agit aussi de la zone qui a accueilli les premières opérations de déguerpissement à Niamey. Sur les 63 vendeurs de viande préparée que compte la zone (H. Boubacar Akali, 2019), 28 ont été victimes de déguerpissement. Notre échantillon est constitué uniquement des bouchers ayant laissés leur adresse téléphonique sur les murs jouxtant leur ancien site de travail. Au total, 10 ont été interviewés en sus des autorités communales en août 2020. Il s'agit de trois vendeurs de brochette et sept vendeurs de gigots de viande grillée. Ces interviews, couplés à la recherche documentaire, ont permis de mieux appréhender la question de déguerpissement dans les villes africaines en général ainsi que les discours officiels portés par les autorités et les médias (articles de presse, radio, télévision), qui ont décrit l'opération. Pour compléter ces interviews, des photos ont été prises depuis 2016. Ce travail s'articule autour d'une introduction, une analyse des résultats couplés aux discours, une discussion et une conclusion.

## 1. TYPOLOGIE DES VENDEURS DE VIANDES PREPAREES DE RUES À NIAMEY

La forte demande alimentaire, corolaire à l'urbanisation et à la détérioration des conditions de vie des citoyens a engendré une prolifération de la vente des aliments de rue à Niamey. La nomenclature des vendeurs d'aliments de rue comme ceux de viandes préparées est importante. On distingue les vendeurs de poulets rôtis ou frits, les vendeurs de viande séchée, les vendeurs de bouillon de tête et pattes d'animaux de boucherie, les vendeurs de gigots de viande grillée et les vendeurs de *tchandi-tchandi*<sup>3</sup>.

Ces vendeurs qui occupent l'espace de façon temporaire ou permanent, sont ambulants ou sédentaires (J. E. Etough Efe, 2010). Deux catégories de vendeurs occupent l'espace. Il s'agit dans un premier temps des vendeurs mobiles parmi lesquels on distingue les itinérants, les ambulants et les sémi-

---

<sup>1</sup> Zongo, Liberté, Kalley Amirou, Maourey, Banizoumbou I, Deyzeibon, Terminus, Maison économique, Lacouroussou et Balafon

<sup>2</sup> Hadad Khalil, Sama, Africana, Mana, etc.

<sup>3</sup> *Tchandi-tchandi* est un terme djerma qui veut dire rebuts de viande frits et vendus en petits morceaux surtout par les femmes.

ambulants. Les itinérants sont des vendeurs mobiles. Ils n'ont pas de lieux fixes et parcourent les rues de la ville avec leurs plats cuisinés, étalés sur un éventaire qui peut être un seau, une caisse en bois vitré, une brouette ou un chariot. Ils attirent le plus souvent leurs clients à la criée ou bien proposent leurs plats cuisinés en faisant de porte à porte. Les ambulants, eux, présentent leurs plats cuisinés au niveau des gares, des stations de taxi et de *faba-faba*<sup>4</sup>, au carrefour des routes surtout dotées de feux tricolores, etc. Ils profitent le plus souvent des bouchons pour écouler leurs marchandises. Quant aux semi-ambulants, ils font le "saut de vente" (G. Wackermann, 2005, p.75), c'est-à-dire vendre d'un lieu à autre. Le plus souvent, ces vendeurs s'approprient l'espace.

Dans un deuxième temps, on distingue les sédentaires qui ont un étal fixe, en plein air ou sous un abri. Ils proposent des aliments cuits sur place à leurs clients. Parfois, les aliments sont préparés à domicile et transportés sur le lieu de vente où ils sont exposés sur une table, dans un récipient posé à même le sol ou sur le feu. Ces derniers sont les plus touchés par le déguerpissement à Niamey.

## **2. LE PROGRAMME NIAMEY NYALA, SOURCE DE DEGUERPISSEMENT A NIAMEY**

Les séries de déguerpissements organisées en 2016 à Niamey, entrent dans le cadre de « *Niamey Nyala* » ou « Niamey la coquette ». Ce programme qui a vu le jour depuis l'avènement de la 7<sup>ème</sup> République, comprend 13 projets pour faire face aux contraintes de la croissance urbaine galopante et ses conséquences. Il s'agit de : la rénovation du centre-ville, la rénovation de la zone administrative, l'aménagement du plateau de Saguia, la réhabilitation des villages urbains de Gamkallé et Saga, l'aménagement de la corniche Yantala-Gamkallé, l'aménagement du Gounti Yena, le réseau de transport-échangeurs, le projet de construction de 5 000 logements dans les communes et villes chefs-lieux des régions, l'aménagement de la ceinture verte, l'aménagement de la zone industrielle, le schéma de cohérence territoriale, le décongestionnement et l'embellissement de la ville. L'objectif assigné au programme est de rendre la ville de Niamey belle et moderne. Pour mettre en œuvre ce projet, il faudrait d'abord déguerpir les UER.

## **3. DEGUERPIR POUR AMENAGER LES RUES DE NIAMEY**

Le contrôle de l'espace urbain se fait par les collectivités territoriales décentralisées qui exercent un pouvoir sur la base des textes applicables à tous les citoyens occupants un domaine public avec souvent des interdictions de

---

<sup>4</sup>*Faba-faba* : minibus reliant la périphérie au centre-ville de Niamey.

pratiques (R. Sechet et V. Veschambre, 2010 ; H. Boubacar Akali, 2019). Les commerçants ont comme support la rue pour exercer leurs activités.

En matière d'occupation de la rue, au Niger, la terre appartient à l'Etat<sup>5</sup>. Selon cette ordonnance l'Etat reconnaît aussi l'existence du droit à la propriété traditionnelle (K. H. Motcho, 2019). Tout comme le mentionne aussi l'étude de OFPRA (2018) en Côte d'Ivoire où l'espace public est une propriété de l'Etat. C'est sur cette base que les municipalités octroient une partie du domaine public aux vendeurs contre les frais d'usage de la rue. Trois services des collectivités territoriales s'occupent du domaine public ; il s'agit du service de recouvrement des taxes, le service des affaires domaniales qui attribue les places aux usagers et le service d'hygiène et d'assainissement qui s'occupe de la propreté de l'espace public et de la salubrité des denrées alimentaires. Il existe aussi un service de l'Etat centralisé à travers le Ministère de l'Urbanisme.

La réglementation en vigueur en matière d'occupation de la rue repose sur trois principaux articles de l'ordonnance portant code général des collectivités territoriales de la République du Niger<sup>6</sup>. Ainsi, l'article 163 stipule que « les collectivités territoriales peuvent bénéficier de l'Etat, le transfert des compétences dans le domaine foncier ». Mais, ce domaine public immobilier ne peut faire que l'objet d'occupation temporaire à titre précaire et révocable à tout moment moyennant paiement d'une redevance (Art. 287) et l'article 302 stipule que « les collectivités territoriales gèrent et mettent en valeur leur domaine dans le respect des lois et règlements en vigueur ».

L'un des premiers engagements des autorités publiques est de déguerpier les vendeurs de rue pour aménager les parkings et autres lieux de stationnement à Niamey en vue de rendre plus fluide la circulation automobile, motorisée et pédestre. D'autres raisons sont aussi avancées par les municipalités, celui de réduire les risques d'incendie autour des marchés et aussi de lutter contre l'insécurité. Dès 2013, des déguerpissements ont été organisés par les autorités municipales autour du Petit Marché et du Grand Marché. Ces déguerpissements n'ont pas touché les kiosques aux alentours du Grand Marché ; mais les vendeurs informels ne détenant pas des kiosques. La devanture de la maternité Gazobi a été aussi le théâtre de ces déguerpissements pour la doter d'un parking. Ces déguerpissements ont été partielle dans leur majorité menant inéluctablement à une réinstallation des déguerpis (N. Le Borgne, 2017 p. 9).

---

<sup>5</sup> Ordonnance n° 59-113 de 1959, portant réglementation du domaine foncier.

<sup>6</sup> Ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010 portant code général des collectivités territoriales de la République du Niger.

Après, la destruction systématique des constructions illégales sur les voies publiques a été l'une des premières préoccupations du gouvernement pour rendre la ville propre. L'opération bulldozer la plus historique que Niamey n'ait jamais connue et qui a systématiquement détruit toutes les constructions illégales sur l'emprise des rues, est celle de 2016. Elle a sommé les commerçants de la ville de Niamey de quitter le domaine public qu'ils occupent illégalement. Le déguerpissement d'une telle ampleur n'a jamais été décidé. C'est pourquoi le 20 août 2016, lors de son point de presse, le Gouverneur de la région de Niamey en présence de ses autorités communales de la ville de Niamey, des syndicats des commerçants et transporteurs, des autorités traditionnelles et judiciaires, des responsables des forces de défense et de sécurité et des responsables administratifs de la région de Niamey s'est exprimé en ces termes : « *j'en appelle à la conscience de tous ceux qui sont concernés par ces opérations qui débiteront sur la période indiquée, de prendre les dispositions avant le début de l'opération car, cette fois, c'est une fois pour toute. Par rapport à cette opération, il n'y a pas de pitié ; nous sommes engagés à aller jusqu'au bout. Et l'opération sera menée dans le respect des lois et règlements en vigueur* » (Sahel du 22 août, 2016 p : 10). Ce point de presse du Gouverneur a donné le coup d'envoi de l'opération bulldozer à Niamey.

L'arrêté<sup>7</sup> du 23 août 2016, portant l'annulation des autorisations d'occupation du domaine public communal de la ville de Niamey ainsi que le communiqué radio diffusé qui s'en est suivi a impérativement informé les détenteurs des kiosques de quitter les lieux dans un délai d'une semaine qui corrobore les données recueillies auprès des vendeurs de viandes préparées à Niamey. Les bouchers ont ainsi reçu l'ordre de quitter leur lieu de travail au plus tard le 30 août 2016, date du début de destruction des kiosques. Cette injonction a permis à beaucoup de vendeurs de récupérer ce qui est récupérable. Après le point de presse, des équipes de marquage des boutiques et kiosques à détruire ont été envoyés sur le terrain.

Le lancement de l'opération bulldozer a été fait au niveau de la place de concertation le 29 août 2016 à 00 h 30 mn en présence du Gouverneur, des autorités municipales de la ville et des forces de l'ordre. Les bulldozers déployés ont détruit tous les kiosques accolés au mur de l'école Amirou Djibo (Rue de Kalley ST : 7 ; Rue de la Grande Poste NB : 56) (Cf. carte ci-dessous).

---

<sup>7</sup> Arrêté n°0065/M/PCVN/CAB

La seconde phase de déguerpissement <sup>8</sup>a commencé en septembre. Ainsi, le 5 septembre 2016, l'opération intervient sur les voies et prolongement de l'ONEP jusqu'à la place de la concertation, la seconde, de la maternité Gazobi en passant par l'immeuble de la CNSS jusqu'à l'hôtel des postes et la troisième, au niveau des écoles primaires terminus 1 et 2 jusqu'à l'office nationale du tourisme (confer carte ci-dessous). À la même date, à 00h30 mn, les kiosques autour du Grand Marché ont été déguerpis. En effet, plus de 2000 kiosques autour du grand marché ont été démolis (photos 1) et le marché a été fermé pendant 48h 00. L'opération s'est poursuivie jusqu'au 29 Septembre où plusieurs grandes artères de la capitale envahies par les vendeurs de rue et de véhicules d'occasion ont été déguerpis. L'application d'un nouveau arrêté<sup>9</sup> le 30 septembre 2016 abrogeant celui du 23 août de la même année, donne un délai d'un mois aux détenteurs des kiosques de quitter les lieux.

Photo 1 : Devanture du Grand Marché après la destruction des kiosques par les bulldozers et quelques décombres



Source : H. Boubacar Akali, 2016.

Selon le gouverneur de la région de Niamey « *les détenteurs de kiosque pensent qu'ils ne vont rien gagner dans leur vie en dehors des alentours du*

<sup>8</sup> Rues déguerpis : Avenue de la Mairie : NB : 10, Rue du Président Lukbe : NB : 48, Rue NB : 47 ; Rue de la Grande Poste : NB : 56, Rue du Terminus : NB : 65 ; Rue du Premier Pont NB : 51, Boulevard de la Liberté GM : 2 ; Rue GM : 8.

<sup>9</sup> Arrêté n°0075/M/PVCN/CAB

*grand marché : pour eux, c'est la fin du monde, alors qu'ils peuvent se réaliser ailleurs ; ils ont essayé de résister mais force reste à la loi »*<sup>10</sup>. Ce discours n'a cependant pas suscité de réaction. Les opérations qui ont été faites de façon violente, n'ont cependant suscité aucun soulèvement ni réaction violente populaire à l'égard des forces de l'ordre. Mais les protestations des commerçants se sont faites sur les médias qui ont traité ces opérations d' « anti-social » selon l'expression de K. D. Gbetanou (2010). Ces politiques d'éviction qui n'ont touché que quelques quartiers surtout du centre-ville de Niamey, ne sont pas les mêmes observées à Lomé et à Abidjan (K. D. Gbetanou, 2010 ; OFPRA, 2018). Au Bénin par exemple comme le mentionne N. Le Borgne (2017), l'opération s'est déroulée dans toutes les villes du pays.

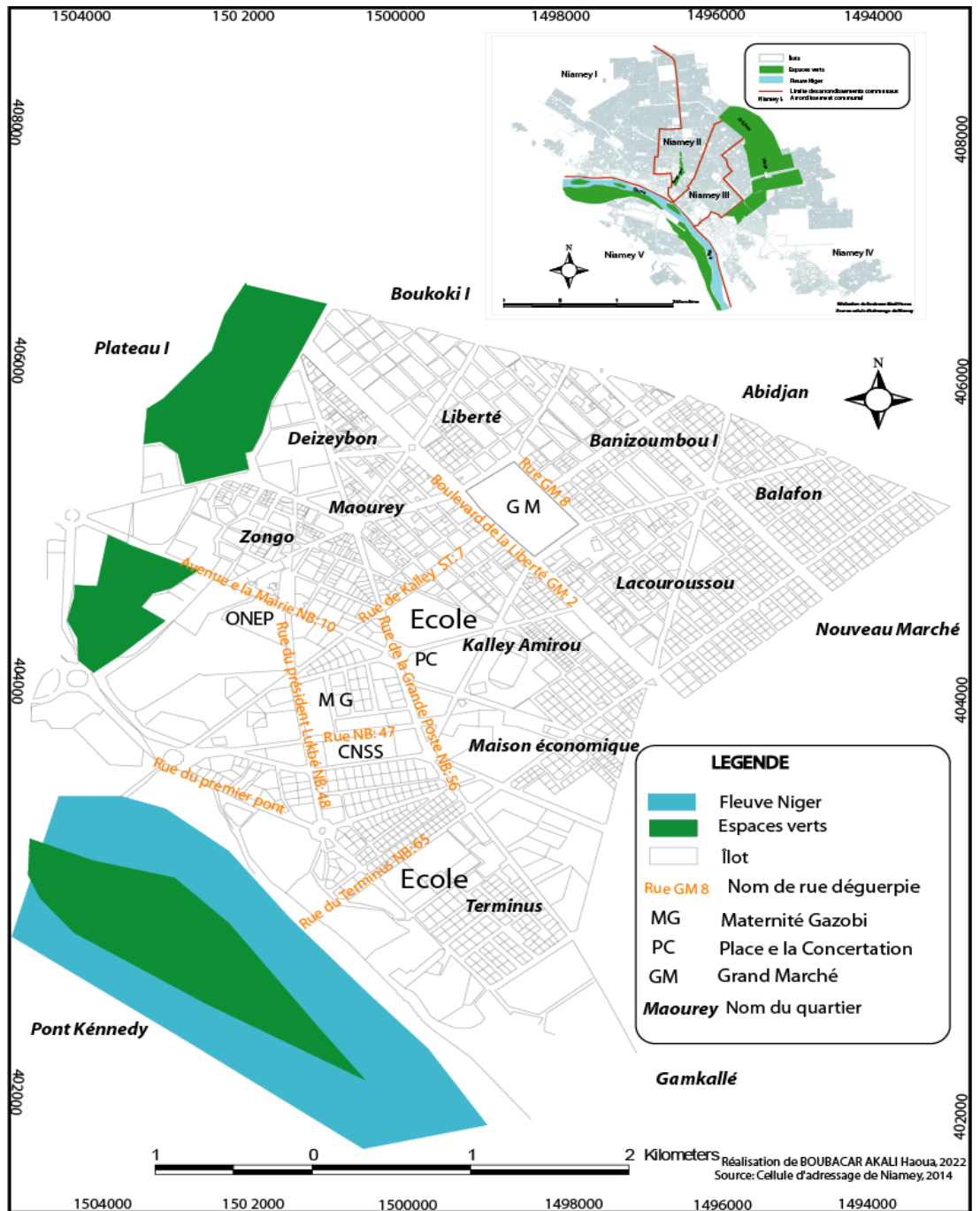
Le déguerpissement officiel a touché plus de 5000 boutiques et kiosques à Niamey. Selon les textes en vigueur, les usagers de rue doivent construire leurs stands en matériaux précaires, mais pour la plupart des cas, les autorités se basant sur le « modèle de laisser faire » (K. D. Gbetanou, 2010, p. 7), les ont laissé construire en matériaux définitifs, c'est pourquoi même les boutiques en dur ont été détruites lors de l'opération. En effet, les autorités ont fait partir les usagers des espaces publics par la force et sans compensation.

L'enquête sur les boucher a montré qu'ils ont tous été déguerpis une seule fois depuis leur installation dans les rues du centre-ville. Si deux des enquêtés ont une durée d'occupation de 10 ans, 8 d'entre eux ont plus de 25 ans sur le premier site. Avec le déguerpissement, deux vendeurs seulement ont eu des difficultés à avoir une autre place. Ils sont présents sur le site depuis 2 ans seulement. Tandis que la majorité des effectifs de notre échantillon ont une durée de 3 ans voire 4 ans sur le site de déguerpissement au moment de l'enquête.

---

<sup>10</sup> Point de presse de M. Hamidou Garba, gouverneur de la région de Niamey, diffusé sur Télé Sahel le 30 septembre 2016 au journal de 20h 30.

Carte : Rues déguerpies du Centre-ville de Niamey



#### 4. TROUVER DES SITES DE REINSTALLATION : LA SOLIDARITE ET L'INNOVATION COMME STRATEGIE

Après le déguerpissement de 2016, nos enquêtés ont éprouvé des difficultés à trouver un nouvel emplacement dans la ville de Niamey. A la question de savoir « comment avez-vous fait pour avoir cette place après le déguerpissement ? », il est souvent revenu au cours des entretiens que l'installation s'est fait avec l'accord d'un propriétaire de maison dans un autre quartier de la ville situé le plus souvent dans la zone péricentrale ou avec l'accord des riverains d'une autre rue du centre-ville « *Je ne veux pas m'éloigner de cet espace. Avant le déguerpissement, mon kiosque était collé au mur de l'école Amirou Djibo. Après le déguerpissement, j'ai fait une demande auprès des responsables de la Maison des anciens combattants qui sont mes clients. J'ai passé plusieurs semaines d'attente et enfin, ils m'ont accordé une place à la devanture de leur service* » (Amadou, vendeur de brochette au quartier Kalley Amirou, 10/08/2020). Par ailleurs un seul vendeur de gigots de viande grillée parmi les dix enquêtés a bénéficié d'une place octroyée par la Mairie. Si ceux qui occupent les places octroyées par les riverains ne paient aucune redevance, celui qui est encore géré par la Mairie, payent chaque année une taxe d'occupation du domaine public ou taxe de hangar qui s'élève à 15 000 FCFA parce qu'il occupe un espace de six mètre carré. Selon les textes en vigueur, le mètre carré coûte 2 500 FCFA.

En effet, les vendeurs de viandes préparées déguerpis ont bénéficié de la solidarité de leurs clients ou des connaissances qui les ont aidés à trouver une place à proximité de leurs anciens sites de travail pour profiter de la rente de localisation, corroborant ainsi les propos d'Inoussa, vendeur de viande grillée au quartier Terminus : « *c'est à travers une connaissance que j'ai pu avoir cette place. Je ne paie rien et je n'ai jamais payé quelque chose* » (Inoussa, vendeur de de gigots de viande grillée au quartier Terminus, 10/08/2020). Ainsi, la rue se négocie. L'espace public est un lieu d'échange et de négociation. À part les collectivités territoriales, les relations sociales ou économiques ont joué un rôle important dans l'occupation de la rue.

Par ailleurs, dans le but de garder leurs lieux de travail, les vendeurs de viandes préparées ont innové à travers l'usage des fours mobiles leur permettant de travailler temporairement sur leur ancien site (c'est le cas des vendeurs de brochette de l'immeuble Sonara II). L'usage de ces fours mobiles permet non seulement de cuire la viande, mais aussi de ne pas salir la voie qui est l'un des objectifs du programme *Niamey Nyala*, celui de rendre la ville salubre. En effet, la Mairie accuse les bouchers de contribuer à l'insalubrité de la ville parce qu'ils font les grillades pendant toute la journée. Après le

déguerpissement, les bouchers du centre-ville ont continué à renégocié la rue avec la Mairie en promettant de ne pas la salir. C'est pourquoi, les fours sont régulièrement utilisés par certains bouchers. Ils permettent de retenir les cendres pour garder la rue propre. À la fin de l'activité, les vendeurs quittent les lieux en emportant leur four mobile. Il faut noter qu'au niveau de la Mairie, les clauses de renégociation de la rue n'ont pas encore été formalisées car, il n'y a pas de texte justificatif relatif à cela. Par ailleurs, les restaurateurs de viande préparée ayant quitté leur ancien emplacement ont développé des stratégies pour maintenir leur clientèle.

## **5. STRATEGIES DE REORIENTATION POUR LE MAINTIEN DE LA CLIENTELE**

Après le délogement, différentes stratégies sont adoptées par les vendeurs de viande préparée de Niamey pour réorienter leur clientèle. Ces formes de réorientation leur permettent de maintenir leurs clients. Il s'agit le plus souvent des représentations matérialisées par des symboles ou des objets.

Ces représentations sont caractérisées par des affiches sur des banderoles accolées à un mur (photo 3) ou à un arbre. Elles sont faites aussi sur des murs démolis (photo 2) par la Mairie. Il s'agit des dessins de moutons qui font allusion aux spécialistes des grillades de viande de mouton, accompagnés des écritures qui ont plusieurs indications : les numéros de téléphone, le nom du prestataire, la distance comme l'illustre la photo 4 « à 200 m à gauche » avec même des flèches qui indiquent la direction à suivre pour retrouver le nouvel emplacement ou encore l'usage des points cardinaux « chez tanti côté ouest Unicef ». Certaines écritures sont en langue haoua corroborant ainsi l'étude de H. Boubacar Akali (2019) à Niamey et celle de S. Abdoulaye Mama Gogue (2016) à Parakou qui ont montré que la vente de viandes préparées est une spécialité des haoua du Niger. Toutes ces stratégies de réorientation s'inscrivent dans la logique de maintien de la clientèle et de la localisation du nouvel emplacement.

Les nouvelles technologies de communication sont aujourd'hui les moyens les plus sûrs utilisés par les bouchers pour maintenir leur clientèle. En effet, pour rester en contact avec leur clientèle, les bouchers utilisent les téléphones mobiles pour communiquer. Les numéros de téléphone sont affichés ou écrits au mur. Cela permettra aux clients d'appeler pour avoir le nouvel emplacement du boucher. Ceux qui n'ont pas affiché leurs numéros, se contentent des clients ayant leurs contacts. Certains distribuent aussi des cartes de visite comme moyen de garder le contact avec leurs clients. Les manières d'accueillir les clients, ainsi que l'hygiène, sont des stratégies aussi importantes pour maintenir la clientèle comme le souligne tous les enquêtés.

Photos 2 et 3 : Différentes stratégies de réorientation des clients par les bouchers



Source : H. Boubacar Akali et H. Saidou Yayé, 2016-2017.

## 6. CHANGEMENT D'EMPLACEMENT ET SON IMPACT SUR L'ACTIVITE

A travers les propos recueillis lors des entretiens, on comprend bien le souci des acteurs de rue sur différents plans. Sur le plan économique, les enquêtés laissent entendre que ces déguerpissements les ont appauvris parce qu'ils ont entraîné la perte de la clientèle comme le confirme un boucher : « *si tu t'éloignes de ton ancien emplacement, tu perds tes clients. Ils ne vont plus se déplacer loin pour manger la viande grillée chez toi* » (Moussa, vendeur de gigot de viande grillée au quartier maison économique, 10/08/2020). Le souci de la majorité des enquêtés est qu'avant, ils se situent à côté des services administratifs et desservent les fonctionnaires qui y passent la journée. La proximité a fait qu'ils ont bénéficié de la rente de situation. Aujourd'hui, ils ont quitté ces lieux ; « *c'est difficile de retrouver sa clientèle* », « *j'ai perdu beaucoup de choses* » ont laissé entendre les bouchers. En effet, huit sur dix bouchers ont subi une baisse drastique de leur revenu d'environ 30 à 50% à cause de la baisse de la clientèle. Cette perte de la clientèle a eu un impact sur leur chiffre d'affaires : « *quand j'étais à côté du Grand hôtel, je grillais 7 à 8 moutons par jour et maintenant là où je suis actuellement, je ne peux pas*

*vendre un mouton par jour », « avant je gagnais jusqu'à 300 000 FCFA par jour, aujourd'hui c'est à peine que j'arrive à avoir 40 000 FCFA par jour », « je gagnais 75 000 FCFA par jour avant le déguerpissement, je ne gagne que 35 000 FCFA tout au plus », « je réalise un bénéfice de 100 000 FCFA avant, c'est très difficile pour moi de gagner 25 000 FCFA aujourd'hui ». « On se contente du peu qu'on gagne sans pour autant être satisfait ».*

D'autres propos ont été relevés sur le terrain car selon les bouchers, ils ne sont pas les seuls perdants. Les grossistes au niveau de l'abattoir profitent aussi des détaillants qui prennent la viande à crédit. Depuis les opérations de déguerpissement, selon les enquêtés, les grossistes ne bénéficient plus de la rente. Cette baisse est dû au fait que la majorité n'a pas pu trouver un nouvel emplacement et d'autres ont abandonné l'activité au sein de la ville.

## **7. ECHEC DE LA POLITIQUE URBAINE**

La politique du gouvernement en matière de gestion du domaine public comme la rue est caractérisée par le laisser-faire des collectivités territoriales. On assiste alors à une « forme de recentralisation » où « urbanisme global contrôlé par l'Etat » (N. Le Borgne, 2017). A Niamey, les déguerpissements ont permis d'embellir la ville et de la rendre propre ; beaucoup de voies et trottoirs ont été libérés et constituent aujourd'hui des lieux où la circulation piétonne, motorisée et automobile sont fluides.

Par ailleurs, l'échec des autorités municipales à maintenir ces espaces inoccupés est patent et semble une conséquence logique, « la nature a horreur du vide » a-t-on l'habitude de dire. En effet, le vide laissé par les opérations n'est pas remplacé par d'autres aménagements. Aujourd'hui, la plupart de ces lieux sont utilisés comme des toilettes à ciel ouvert, rendant davantage la ville insalubre. Selon le Directeur du service domanial de Niamey « *certaines lieux restaurés sont devenus insalubres, dangereux pour les citoyens à certaines heures de la nuit* » (Daouda Abdoulaye, Directeur du service domanial de la ville de Niamey, 11/02/2020). Pourtant lors des déguerpissements, le Directeur Général des services techniques municipaux a déclaré que des toilettes mobiles seront mise en place pour éviter l'urination et la défécation le long des endroits déguerpis ; ces engagements n'ont pas été respectés jusqu'à la date aujourd'hui. Cela a favorisé de *facto* quelque part une recolonisation des rues comme celle du Président Luke, Rue de Kalley (ST 7), Boulevard de la Liberté (GM 2) pour ne citer que celles-là comme l'ont constaté les enquêtes. Le même constat a été fait à Abidjan par C. Bouquet et I. Kassi-Djodjo (2014). Les commerçants déguerpis ont repris du service là où ils avaient été initialement chassés comme le grand carrefour de Koumassi, le carrefour gare de Bassam à Treichville, le boulevard Nangui Abrogoua à Adjamé, etc.

A Niamey, le déguerpissement de 2016 qui a duré deux mois, a énormément impacté les finances locales sur la perte de certaines taxes prélevées comme celles d'occupation du domaine public, de marché, de salubrité, publicitaire, sur le moulin à grain, sur les débits de boisson et bien d'autres. La taxe la plus chère payée par les bouchers est celle de hangar ou d'occupation de l'espace public. Elle est payée en fonction de la superficie occupée par le prestataire. Or, comme le relate les bouchers, ces déguerpissements sont intervenus au moment où ils ont déjà payé la taxe. Il a été rapporté au cours des entretiens, une incompréhension des déguerpis en ce qui concerne leur statut dans la mesure où ils considèrent que la Mairie les a trahi : « *ce qui m'a fait mal, ils m'ont amené un papier de 100 000 FCFA, j'avais payé 80 000 FCFA, et il me restait 20 000 FCFA pour payer la totalité de la taxe, quand ils ont démolis mon hangar* » (Inoussa, vendeur de viande grillée, 10/08/2020), « *j'avais payé la totalité de la taxe de hangar quand le gouverneur a annoncé à la télévision de quitter le lieu, et la Mairie ne nous a pas remboursé* » (Amadou, vendeur de viande grillée, 10/08/20). Ces déguerpissements musclés, ont été un échec du fait de son impréparation par les autorités locales. Les vendeurs de viande préparée accusent la Mairie de les avoir escroqués tout en sachant qu'ils seront déguerpis.

## 8. DISCUSSION

L'hypertrophie du secteur informel est un fait réel dans les villes africaines. Les rues sont les plus investies par ces activités marchandes que les autorités qualifient d'occupation illégale de l'espace public dont le mode de régulation est le déguerpissement (K. H. Motcho, 2020, p. 11). En 2016, Niamey a été secouée par les déguerpissements des usagers de la rue rentrant dans le cadre de *Niamey Nyala*. Ces opérations bulldozer ont touché plusieurs grandes artères de la ville après le discours « bonapartien » du Gouverneur de la région de Niamey. En effet, l'ultimatum d'une semaine donnée par le Gouverneur n'a pas permis aux acteurs de rue de se préparer pour affronter l'opération. Contrairement au Niger, N. Le Borgne souligne qu'au Bénin, les premières dispositions ont été prises par le Chef de l'Etat dès août 2016. Les occupants illégaux du domaine public du Bénin ont reçu comme date butoir le 31 décembre pour quitter les rues. Cet ultimatum a été renforcé par une série de publicité et de politique de sensibilisation dans les médias (N. Le Borgne, 2017, p.10).

Les détenteurs des boutiques et kiosques comme les vendeurs de viandes préparées semblent être les plus touchés parce qu'ils occupent la rue avec leurs fours à griller la viande. Trouver des sites de réinstallation a été

difficile pour les bouchers alors que la Mairie n'a pas proposé des solutions pour eux. Après le déguerpissement de 2016, neuf bouchers, cependant, ont bénéficié de la solidarité de leurs clients pour s'installer dans une autre rue. La politique de réappropriation de l'espace par les autorités locales a posé beaucoup de problèmes aux unités économiques de rue dans un contexte où elles sont les seuls supports de régulation du marché d'emploi dans cette ville où tout se vend et s'achète dans la rue (V. Gieu, 1996, p.15).

Cette rupture au nom du modernisme a eu des conséquences économiques, sociales et politiques à Niamey corroborant l'étude de K. H. Motcho (2020, p : 18) sur l'opération bulldozer à Niamey. En effet, selon lui, les dégâts occasionnés aux vendeurs de rue à Niamey se chiffrent à des centaines de millions de francs CFA et ont entraîné la ruine de certains. Alors pour récupérer leur clientèle, d'après les résultats de l'enquête, huit vendeurs sur dix ont utilisé différentes stratégies pour réorienter leurs fidèles clients.

Peut-on parler du mimétisme politique ou institutionnel pour rendre les villes propres un peu partout en Afrique selon N. Le Borgne (2017) ? La littérature montre que dans la plupart des pays pauvres, les résultats des déguerpissements ont été un échec. C'est le cas d'Abidjan où l'absence de synergie entre les différents acteurs urbains (les ministères concernés, les collectivités territoriales, les opérateurs économiques, etc.), l'absence de politique urbaine forte visant à reconquérir les espaces publics, la désapprobation de certains élus locaux et la crainte de perte fiscal ont rendu toute opération inefficace (C. Bouquet et I. Kassi-Djodjo, 2014, p. 7).

Par ailleurs, la plupart des déguerpissements dans les villes africaines rentrent dans le cadre des organisations des manifestations à dimension internationale ou de rénovation des anciens quartiers du centre-ville comme l'ont démontré les études. Le Niger a accueilli en 2019, le sommet de l'Union Africaine qui fut le deuxième grand événement que le pays a accueilli après le 5ème jeu de la francophonie en 2005. Contrairement à Niamey où ce sont les activités de rue qui ont été déguerpis, à Libreville (au Gabon), c'est plutôt les habitations anarchiques occupant la rue qui ont été démolis. En effet, la route nationale I de Libreville a été le théâtre d'une importante opération de déguerpissement démarré en 2010, qui a fait plus de 4 000 victimes sur un tronçon de six kilomètres. Ce projet est une composante du « plan stratégique du Gabon émergent » (PSGE) énoncé par le Président de la République dans son projet de société en 2009 et rentre dans le cadre du programme d'aménagement et d'entretien routiers en prévision de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football, tenue en 2012 au Gabon (R-M. Nguema Rano, 2014). C'est le cas aussi de l'« Opération Pays Propre » initiée par les autorités ivoiriennes en 2011, qui a conduit au déguerpissement d'importants sites dont les plus célèbres sont : la « rue princesse » dans la commune de Yopougon, «

la Sorbonne » du Plateau, le Rond-Point de Koumasi et d'Abobo (C. Bouquet et I. Kassi-Djodjo, 2014 ; P. Adje N'Goran, 2015). En 2016, les perspectives des jeux de la francophonie ont motivé les autorités ivoiriennes à lancer encore des opérations de déguerpissement dans plusieurs quartier d'Abidjan qui ont débuté à Adjamé, puis Yopougon et enfin Abobo. Ces Séries de déguerpissement qui ont continué jusqu'en 2017 donne à la république de Côte d'Ivoire le record qui est à sa 8<sup>ème</sup> opération bulldozer à Abidjan (OFPPA, 2018). A Ouagadougou, le projet d'Aménagement de la Zone d'Activités Commerciale et Administratives (ZACA) des années 2000, une extension de la première ZACA de 1990, initié par les autorités locales a pour objectif de donner un centre moderne et fonctionnel à la ville, visant à « contribuer à transformer progressivement les mentalités et à instaurer une culture de l'aménagement urbain » (A. Biehler, 2006, p. 61). A Quito<sup>11</sup> et à Cap Town<sup>12</sup> par exemple, l'accent est mis sur la sécurité et la propreté, la patrimonialisation, ainsi que sur la revitalisation de l'espace public, notamment en vue d'attirer le tourisme et les investissements, ce qui implique de régulariser le commerce de rue (M. Morange et A. Quentin, 2017, p. 6).

En effet, attractivité et modernité sont au cœur des motivations affichées par les pouvoirs publics pour justifier les actions de déguerpissement. Notons que ces opérations ont permis d'embellir la ville de Niamey, avec la construction des immeubles et des voies en vue de décongestionner la circulation. Il faut noter aussi que le déguerpissement du marché Djamadjé a été un exemple éloquent de cette opération à Niamey parce que l'objectif des autorités était de lutter contre l'insalubrité et la promiscuité dans une zone que la ville et le Président de la république veulent coquette. Cette situation a été observée à Abidjan par C. Bouquet et I. Kassi-Djodjo (2014) où l'occupation anarchique de la ville d'Abidjan a provoqué un désordre spatial. Le commerce et d'autres petits métiers se sont multipliés sur les espaces publics, posant de nombreux problèmes de circulation, notamment par l'encombrement des trottoirs, des carrefours, ou par le rétrécissement *de facto* de la chaussée. [...]. À cela s'est ajoutée l'insalubrité des lieux occupés. (C. Bouquet et I. Kassi-Djodjo, 2014, p. 5).

Cette rupture pour la ville moderne selon l'expression de N. Le Borgne (2017, p. 21) a été fait au détriment de beaucoup de lieux d'activité à Niamey. Selon le Gouverneur de Niamey, des terrains sont disponibles pour recaser les commerçants de rue. Malheureusement, les marchés secondaires de Niamey, situés pour la plupart dans la zone intermédiaire, n'ont pas pu contenir la

---

<sup>11</sup> Quito : capitale de Pérou

<sup>12</sup> Cap Town : ville d'Afrique du Sud

totalité des vendeurs, d'où le réinvestissement des rues de Niamey à cause de la rente de situation. Nous assistons ainsi à une recolonisation de la rue car d'une part, les sites de relogement font défaut à Niamey (K. H. Motcho, 2020, p. 18) et d'autre part, il y a une rente de situation pour leur activité. En effet, l'activité du boucher, notamment sa rentabilité est liée à deux choses : son savoir-faire et sa situation. En outre comment comprendre qu'un boucher qui a un chiffre d'affaires de 25 000 à 300 000 FCFA par jour ne loue pas une concession pour son activité et préfère exercer dans la rue ? Alors, les bouchers n'ont pas tiré de leçon du déguerpissement, ils n'ont pas non plus de vision pour réaliser des investissements sur le long terme et sécuriser leurs activités. Ils sont toujours dans la précarité car la rue reste et demeure un domaine public.

Rendre la ville propre est une bonne posture surtout pour Niamey d'après les enquêtes. Avec la mise en œuvre du programme « *Niamey Nyala* » ou Niamey la coquette, on observe une réduction des dépotoirs sauvages et une amélioration de la propreté des quartiers surtout ceux du centre-ville, une faible décongestion des rues même si certaines rues du centre-ville de Niamey connaissent encore des bouchons spectaculaires. C'est le cas du boulevard de la liberté, du Rond-point église, du boulevard des indépendances, etc.

Par ailleurs, repensez la ville ne veut pas dire ignorer certaines activités au détriment des autres comme les vendeurs d'aliments de rue, mais, repenser la ville pour une bonne inclusion sociale et économique est nécessaire.

## CONCLUSION

Dans les pays en développement comme le Niger, l'urbanisation galopante est la principale source des multiples problèmes des villes. Niamey n'y déroge pas à la règle, car c'est le résultat d'une démographie accélérée et d'un afflux de migrants qui a causé des problèmes de planification et de gestion. Les espaces publics ont été, de tout le temps, détournés de leur premier objectif qui est la circulation, l'aération, la décoration, etc. Les trottoirs, les carrefours et d'autres espaces publics sont pris d'assaut par une diversité d'activités économiques de rue.

Ces espaces plurifonctionnels destinés à des usages multiples, sont assujettis aux autorités locales et peuvent être révocables à tout moment comme disent les textes. C'est pourquoi l'espace public a de tout le temps fait l'objet de déguerpissement dont les fondements se basent sur la modernisation. C'est pour libérer ces espaces que, depuis 2016, les autorités régionales et communales de Niamey ont entrepris des opérations de déguerpissement des voies publiques rentrant dans le cadre de l'embellissement de la ville. Ces opérations bulldozers ont marqué l'histoire de la ville de Niamey, avec la

démolition de plus de 5000 kiosques et boutiques. En effet, les interventions de la force publique ont permis de reconquérir et d'assainir plusieurs espaces.

Pour le cas des vendeurs de viandes préparées, les déguerpissements ont causé des préjudices à leur activité d'un point de vue économique, lié le plus souvent à la perte de leur clientèle. En effet, parmi les dix enquêtés, un seul a bénéficié de l'accord de la Mairie qui lui a octroyée une place au centre-ville mais à condition de ne pas salir la rue. Les neuf autres ont bénéficié de la solidarité des clients et autres propriétaires des maisons pour installer leur activité. Pour maintenir leur clientèle, ils ont accolé des indications aux murs ou aux arbres tandis que d'autres ont fait usage des NTIC. La rente de localisation a fait qu'il a été difficile pour eux de s'éloigner de leur emplacement initial et de trouver d'autres places sur les marchés secondaires souhaités par les autorités locales.

## BIBLIOGRAPHIE

ABDOULAYE MAMA GOGUE Salamatou, 2016. *Environnement de préparation et de vente des aliments de rue et santé des populations dans la ville de Parakou*. Thèse de doctorat: géographie et gestion de l'environnement. Université d'Abomey-Calavi, 184 p.

ADJE N'GORAN Pascal, 2015. « Logiques Sociales d'occupation et de réoccupation des voiries à Abidjan » in *Revue togolaise des sciences*, Vol. 9, n°1, pp 80-92.

BIEHLER Alexandra, 2006. « Renouveau urbain et marginalisation. Le cas d'habitants du centre-ville de Ouagadougou- Burkina Faso ». *Revue Tiers Monde* [Online], 2006/1 n° 185, pp 57-78. <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2006-1-page-57.htm>, consulté le 02 novembre 2022.

BOUBACAR AKALI Haoua, 2019. *La petite restauration marchande de rue à Niamey : l'exemple des vendeurs de viandes préparées*. Thèse de doctorat, Université Abdou Moumouni de Niamey, 392 p.

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014. « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan ». *L'Espace Politique* [Online], 22/2014-1, 16 p. <https://doc.org/10.4000/espacepolitique.2963>, consulté le 01 novembre 2022.

ETOUGH-EFE Jean Emery, 2010. *La restauration informelle en Afrique subsaharienne: sociologie d'une dépendance*. Paris, Ed. L'Harmattan, 165 p.

GBETANOU Komla Dzidzinyo, 2010. *Le commerce de la rue et l'occupation des espaces publics à Lomé : cas des trottoirs*. Mémoire de maîtrise, université de Lomé-Togo, 67 p.

GIEU Vanessa, 1996. *Le petit commerce de la rue à Niamey : Une possibilité d'insertion des ruraux en milieu urbain*. Mémoire de géographie tropicale. Université de Montaigne. Bordeaux III, 1996, 144 p.

JANIN Pierre, 2001. « Une géographie sociale de la rue africaine (Bouaké, côte d'Ivoire) » in *Revue Politique africaine*. 2/2001, n° 82, pp. 177-189.

JOURNAL SAHEL du 22 août 2016

LE BORGNE Nicolas, 2017. *L'habitant et le bulldozer, Qui (dé) construit la ville africaine contemporaine ?* Les politiques de déguerpissements à Cotonou (Bénin) en question ; mémoire de master 1, Université de Paris, 123 p.

MORANGE Marianne et QUENTIN Aurélie, 2017. Mise en ordre néolibérale de l'espace et fabrication de « bons commerçants » au Cap et Quito : le commerce « de moins en moins dans la rue ». *Métropoles* [Online], 21/2017, 22 p. <https://doi.org/10.4000/metropoles.5522> consulté le 03 novembre 2022.

MOTCHO Kokou Henri, 2020. « Opération bulldozer ou comment rendre coquette Niamey, la capitale du Niger ? » in *Revue EDS (Environnement et Dynamique des Sociétés)*, N° 001, Université Abdou Moumouni de Niamey, pp. 193-213.

NGUEMA Rano-Michel, 2014. Politique de déguerpissement et processus de restructuration des territoires de Libreville [Gabon]. *L'Espace Politique* [Online], 22 | 2014-1, <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3014>, consulté le 10 octobre 2020.

OFPRA (OFFICE FRANCAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES), (2018). Les opérations de déguerpissement à Adjamé et Yopougon en 2016. 15 p.

SECHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent, 2010. *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*. Colloque de géographie sociale de Rennes, 614 p.

WACKERMANN Gabriel, 2005. *Dictionnaire de géographie*. Ellipses, 432 p.